



Rétention et expulsion : la Cimade et ses partenaires décernent des prix aux préfectures les plus zélées

La Cimade organise aujourd'hui la remise des **Charter Awards** aux préfectures appliquant avec le plus grand zèle les lois relatives à l'accueil et au séjour des étrangers sur le territoire français.

A Nantes, c'est avec ses partenaires Médecins du Monde et AIDES qu'elle a décerné
le prix « Je vais bien, ne t'en fais pas » à la préfecture de Loire-Atlantique
ce mardi 7 juin 2016 à 11 heures.

Les **Charter Awards** dénoncent les pratiques illégales et abusives des préfectures en matière d'enfermement et d'expulsion des personnes étrangères (ex : enfermement de familles avec enfants, expulsions de malades, tentatives d'expulsions vers des pays en guerre, non-respect de l'effet suspensif du recours à un juge, ...).

Elle est simultanément menée par les antennes régionales de la Cimade et ses partenaires associatifs devant sept préfectures de Métropole et d'Outre-mer. La Cimade nationale organise quant à elle, le même jour à 15h, une cérémonie à la Maison des Métallos à Paris, en présence d'acteurs et de militants associatifs.

Parmi les dix prix décernés au niveau national, la préfecture de Loire-Atlantique s'est vu remettre le Prix "**Je vais bien ne t'en fais pas**" pour sa politique rigoureuse d'expulsion de personnes gravement malades vers des pays où elles ne peuvent pas être soignées.

La Cimade entend mettre en lumière la situation de deux hommes, médicalement suivis en France. A l'issue d'une période d'incarcération, ils ont immédiatement fait l'objet d'un placement au Centre de rétention administrative de Rennes puis d'une expulsion, respectivement en juin 2015 et en février 2016. Ce, au détriment de la protection de leur état de santé, contrairement à ce qu'avaient préconisé les médecins ayant eu à connaître de leur situation.

De manière inédite, avec l'aval du ministère de l'Intérieur, la préfecture de Loire-Atlantique a fait prévaloir les antécédents judiciaires sur l'état de santé des personnes en les expulsant délibérément vers leur pays d'origine, ayant comme conséquence de les précipiter dans une situation qui aggrave leur pathologie, voire remet en question leur pronostic vital.

Ces pratiques s'inscrivent dans un traitement alarmant des personnes étrangères gravement malades qui vivent en France. La Préfecture de Loire-Atlantique a été l'une des premières il y a plusieurs années à ne pas tenir compte des avis des médecins pour statuer sur leur droit au séjour et leur protection contre les expulsions du territoire.

Les résultats complets des Charter Awards seront dévoilés sur le site de La Cimade dès 16h.

Contact presse : Marie HENOCQ, 07 86 83 99 41, marie.henocq@lacimade.org

